



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2018/2019

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2006)
«**Finale Départementale**»
«**Concours Pôle Espoir de Liévin**»

LIEU : AMIENS, Stade du Chapitre (synthétique)

DATE : Mercredi 13 Mars 2019

HORAIRE : 14H30

38 (dont 6 GB) JOUEURS CONVOQUES

US CAMON(12)	ALAIN Lucas*(MA/A) – BARDET Olann*(A) – BENDAIX Tom*(M) – BOUDOUMA Selim*(DC) – D'AZEMAR Sacha*(M) – DESAILLY Louis(MD) – GRUIT Alasdair(M) – HAROUEL Valentin(LD) – LENNE Oscar*(LG) – MAJJAT Bilal(LG) – MIETTE Sofyann(LD) – WAELES Ryan(A)
RC SALOUEL (1)	JOSIPOVIC Luka*(Moff)
FR AILLY /NOYE(1)	ESTEVE AFONSO Hugo(M)
ESC LONGUEAU (1)	BOIDIN Rommy(GB)
AMIENS AC(1)	BAKOYAN Tenguz(Etr)(Def/M)
RC AMIENS (1)	ABOU Ylan*(A)
AS QUERRIEU PONT NOYELLE(2)	BENOIT Hugo (A/MD/MG) – BERTOUX Gabin(GB)
FC PORTO AMIENS(2)	HEDDOUAIRE Houcine*(MA) – MAILLARD Léo(DC)
ES PIGEONNIER AMIENS (1)	SLIDJA Moumir(MD)
AS VILLERS BRETONNEUX(4)	DUBOILE Maxence*(A) – KHALDI Alim*(MG/MD/A) – PRESSE Adrien*(LD/LG) – WEYER Alois*(GB)
US DAOURS VBA(1)	LEVEL Valentin*(GB)
MONTDIDIER AC(2)	DUFOSSE Maxence(GB) – OLAYODE Oluwafimidara(MA/MG)
AAE CHAULNES(2)	BEKAERT Hugo*(M) – LEFEBVRE Matys(A)
AS PAYS NESLOIS (1)	LAMAIRE Justin(M)
CAFC PERONNE(1)	DUPAS William(MG)
SC ABBEVILLE(4)	FOUQUIER Lucas(A) – GREMETZ Mathis*(A) – LEROUX Kylian(GB) – MEJRI GIBBS Noé*(MA)
ST VALERY BAIE DE SOMME (1)	QUENU Anthonin (DC)
ENCADREMENT	MEURILLON Olivier (CTD) (06 80 44 31 11) – BOISSIER Emmanuel – LAVILLETTE Loïc – BUENGO Titi – DARRAS Ludovic – BRAILLY Jérôme – DUPUIS Florent – KICHOU Hacene(GB) – LEQUETTE Stéphane

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	FICHE DE RENSEIGNEMENT